



Maman mineur souhaite quitter le pere de son enfant

Par **sweetdream**, le **19/02/2009 à 22:45**

Bonjour,rnrnJe suis une jeune maman de 17 ans d'une petite fille de bientôt 2 ans je vis en ménage avec son père depuis 2 ans mais il est violent et je souhaite déménager. Le soucis est que mon domicile se situera à 700 km de l'endroit où j'habite en ce moment. Ai-je le droit de partir vis-à-vis du père de ma fille ? Mes parents ont-ils leurs mots à dire ? rnJe vous remercie de vos réponses.

Par **Marion2**, le **19/02/2009 à 23:00**

Bonsoir,rnrnSi vous n'avez pas ou peu de revenus, vous allez au greffe du Tribunal de Grande Instance pour retirer un dossier d'Aide Juridictionnelle ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ.rnVous consultez un de ces avocats pour saisir le Juge aux Affaires Familiales en référé, afin de déterminer le droit de garde de l'enfant, le montant d'une pension alimentaire et le droit de visite et d'hébergement.rnrnSi vous avez des revenus ne vous permettant pas de bénéficier de l'Aide Juridictionnelle, vous saisissez le Juge aux Affaires Familiales en recommandé AR. Un avocat n'est pas nécessaire. rnSi votre compagnon est violent, contactez rapidement une Assistante Sociale, qui vous trouvera un foyer pour que vous soyez hébergée avec votre enfant le temps de la procédure.rnrnPour le Tribunal, ceci est valable dans la mesure où votre compagnon a reconnu l'enfant. S'il ne l'a pas reconnu, vous pouvez faire ce que vous voulez.rnBon courage.